



Prime de licenciement comment faire le calcul

Par **roxetpat**, le **06/03/2013 à 08:06**

Bonjour, j'ai reçue ma lettre de licenciement, maintenant j'attends mes papiers attestation assedic et fin de contrat. J'aimerais savoir comment calculer ma prime de licenciement? Je fait partie de la convention collective de la restauration collective. Et il me reste 7 jours de cp non pris.
Par avance merci de me préciser comment faire le calcul.
Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013 à 18:57**

bonjour
art 14 de votre convention :
[citation] Cette indemnité sera calculée comme suit :
- moins de 10 ans d'ancienneté : 1 / 5 de mois par année d'ancienneté ;
- à partir de 10 ans d'ancienneté : 1 / 5 de mois par année d'ancienneté + 2 / 15 de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté.
Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité est 1 / 12 de la rémunération des 12 derniers mois précédant le licenciement ou, selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, 1 / 3 des 3 derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période ne serait prise en compte que pro rata temporis.
[/citation]
La prime de licenciement est d'un faible montant légalement. il vous faut justifier d'un an d'ancienneté. Le licenciement ne doit pas être prononcé pour faute grave ou lourde
Restant à votre disposition